



**Pour donner à la
caisse de grève**



<https://www.helloasso.com/associations/syndicat-des-travailleurs-de-l-education-de-l-isere/collectes/caisse-de-solidarite-des-personnels-de-l-education-en-lutte-isere>

La caisse est co-gérée par SUD Éducation 38 et la CNT Éducation 38, ainsi que par des militant·es du SNES 38 et de la CGT Educ'Action 38 et des non syndiqué·es.

→ Plus d'informations sur <https://www.caisse-solidarite-educ38.org/>

Bénéficiaires de la collecte

La journée de grève sera indemnisée à hauteur de 35€ (soit l'équivalent de 1/30 d'un salaire mensuel AESH/AED...)

- ✓ Les personnels précaires bénéficieront de l'indemnisation pour chaque jour de grève.
- ✓ Les personnels non-précaires en reconductible.
- ✓ Tous les personnels de l'Isère (titulaires ou non-titulaires, syndiqué·es ou non-syndiqué·es peuvent faire une demande à la caisse de solidarité).

⚠ Pour faire une demande il nous faudra des renseignements et un RIB ainsi que les fiches de salaires qui mentionnent les retenues sur salaire pour services non faits (obligatoire).

→ Pour nous contacter : contact@www.caisse-solidarite-educ38.org

éducation
Sud 38
Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation Isère

3 rue F. Garcia Lorca 38100 GRENOBLE

06 41 21 48 98

isere@sudeducation.org

www.sudeducation38.org